

# L'UNSA, votre alliée du quotidien



**Élections à la Commission Administrative Paritaire de catégorie B de la Ville de Paris**

**Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022**



**ATTENTION**

**VOTE ÉLECTRONIQUE**

## LES 5 BONNES RAISONS DE VOTER UNSA

### 1 Des professionnel·les de terrain à votre service

Les représentant·es de l'UNSA Ville de Paris sont vos collègues de travail, des personnes qui vous ressemblent, qui partagent votre quotidien et connaissent vos difficultés.

**Ils s'engagent pour répondre à vos besoins  
et vous aider à faire face à vos problématiques individuelles et collectives.**

### 2 Une organisation indépendante à votre écoute

L'UNSA est une organisation syndicale constituée de syndicats autonomes. Elle fonctionne sans dogmatisme ni contrainte institutionnelle.

Nous sommes en permanence à l'écoute de nos adhérent·es et des personnels dont nous portons la voix.

**Nos décisions sont vos décisions.**

### 3 Une démarche syndicale originale et responsable pour améliorer votre quotidien

L'UNSA Ville de Paris est une force de proposition et de négociation avec la municipalité, mais également d'opposition et de contestation, sans complaisance, face aux projets qui nuisent aux agents publics municipaux.

**Seul votre intérêt guide son action.**

### 4 Des revendications simples et claires

Nos priorités tiennent en peu de mots et sont le reflet des échanges que nous avons avec nos collègues.

L'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat, le développement de la qualité de vie au travail, la santé, la réduction des inégalités.

**Notre seul mandat est de répondre à vos attentes.**

### 5 Une force syndicale représentative, en capacité de peser

L'audience nationale de l'UNSA est en forte augmentation. Avec le soutien de ses adhérents et sympathisants, l'UNSA s'est hissée à la deuxième place des organisations syndicales représentatives à la Ville de Paris.

**C'est une organisation solide et déterminée qui se présente aujourd'hui à vos suffrages.**



**Pour en savoir plus,  
rejoignez-nous sur :**

[villedeparis.unsa.org](http://villedeparis.unsa.org)

ou flashez le QR code ci-contre

**UNSA Ville de Paris**

8-10 avenue Ledru-Rollin, 75012 Paris

01 43 47 68 36

syndicat-uns-contact@paris.fr

## Mon choix c'est l'UNSA !

### Le rôle des Commissions Administratives Paritaires

Les commissions administratives paritaires (CAP) sont les instances de représentation des **personnels titulaires** de la fonction publique. Contrairement aux comités sociaux territoriaux qui ont trait à l'organisation collective du travail, elles traitent des **sujets relatifs aux carrières et aux situations individuelles**.

La loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 a modifié en profondeur la composition et les missions des CAP :

- En instaurant des CAP par catégorie (A, B, C) et non plus par corps.
- En supprimant, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'avis que les CAP avaient à donner sur la mobilité (mutation, détachement, intégration, réintégration après détachement, disponibilité) et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 sur les promotions.
- Les promotions font maintenant l'objet de « Lignes Directrices de Gestion », présentées en comité technique central, qui en fixent les critères.

### Cependant les CAP conservent toute leur importance en matière de recours.

Elles sont compétentes en matière de :

- Refus de titularisation, licenciement en cours de stage pour insuffisance professionnelle ou disciplinaire, licenciement du fonctionnaire mis en disponibilité après trois refus de postes proposés, licenciement pour insuffisance professionnelle, refus de congés de formation ou de formation.

Elles sont saisies sur demande du fonctionnaire pour :

- Refus de révision du compte rendu de son entretien professionnel, refus de disponibilité, de temps partiel, de télétravail, de congé au titre du CET, de demande de mobilisation du compte personnel de formation ou de d'une décision de rejet de démission.

Elles demeurent compétentes en matière disciplinaire.

## VOUS ÉCOUTER, VOUS INFORMER, VOUS ACCOMPAGNER, VOUS DÉFENDRE

### Le rôle de nos représentants :

Parce que chaque individu est différent, parce que les problématiques individuelles sont multiples et évoluent en fonction du déroulement de votre carrière, nos représentants sont à votre écoute pour vous aider à surmonter vos difficultés professionnelles quelles qu'elles soient :

**Rémunération, temps de travail, promotions, congés, maladie, discrimination, harcèlement, nos représentants sont là pour vous apporter des réponses.**

Cette aide peut aller du simple renseignement au conseil juridique.

Les CAP étant maintenant organisées par catégorie, **la CAP de catégorie B va regrouper 16 corps représentant 13185 agents**. L'UNSA ville de Paris va mettre en place un dispositif d'expertise par corps ou métier pour rester au plus proche de votre quotidien professionnel et s'adapter aux diverses situations rencontrées.

## L'UNSA, LE SYNDICAT DE LA PROXIMITÉ

### Ils.elles seront à votre service : nos candidat.e.s

**Jocelyne MATHIAS**  
Secrétaire administrative

**Tristan MONTAGNÉ**  
Éducateur des APS

**Claude LASSERRE**  
Animateur d'Admin.  
Parisienne

**Bernard ALAND**  
Assistant spécialisé Bibl.  
Musées

**Lise JOSSELIN**  
Secrétaire Médicale et  
Sociale

**Manuela VIER SAC**  
Technicienne des Services  
Opér.

**Véronique THORAILLIER**  
Auxiliaire de Puériculture

**Pascal BOUCHER**  
Technicien des Services  
Opér.

**David RIGAUDIE**  
Éducateur des APS

**Florence NEON**  
Secrétaire Administrative

**Marie-Christine LAFONT**  
Contrôleur VP

**Lynda ALLOUANI-AÏT-HELLAL**  
Auxiliaire de Puériculture

**Maria-Carolina BOGLIARI**  
Technicienne des Services  
Opér.

**Laurent BOUJU**  
Agent Supérieur  
d'Exploitation.

**Denise LEPAGE**  
Technicienne des Services  
Opér.

**Marie-Claire RABOUILLE**  
Animatrice d'Admin.  
Parisienne